



## Prix exorbitant Entreprise xxxxxx DIJON

Par **Mely21**, le **03/12/2014** à **14:07**

Bonjour à tous,

Je tiens à vous signaler les tarifs abusifs de la l'Entreprise xxxxxx. Nous avons fait appel au service de serrurerie, un jour de semaine à 19H. Pour une porte seulement claquée ( non verrouillée, non blindée), le technicien est intervenu en 2 minutes avec une radio. La facture est salée : 412e (250€ HT de forfait + majoration 50% pour le tarif de nuit).

Après quelques recherches nous avons appris que nous aurions dû payer au maximum 200 euros. Nous avons pris contact avec une asso d'aide au consommateurs, une procédure est déjà en cours contre cette entreprise [smile3].

N'hésitez pas à passer le message autours de vous !! Entreprise à éviter !!!!!

bien à vous.

Par **echofoxtrot**, le **17/01/2015** à **10:37**

Bonjour,

Nous avons nous aussi été victimes de cette entreprise, 2500 € ! pour ouverture et remplacement d'un serrure début novembre 2014

Sur les conseils d'une association de consommateurs, nous avons envoyé un courrier recommandé demandant un remboursement partiel de la facture. L'entreprise xxxxxx nous a répondu, par courrier, nous proposant une remise exceptionnelle de 10 % que nous avons acceptée. Deux mois et demi plus tard nous n'avons toujours pas reçu le chèque malgré plusieurs relances par courrier et par téléphone.

D'autre part, l'été dernier, un syndic de copropriété (que je n'ai pas l'autorisation de nommer) a envoyé à ses clients de plusieurs copropriétés qu'il gère, une lettre suggérant vivement de ne pas faire appel à cette entreprise et dénonçant ses pratiques malhonnêtes. Pour qu'un syndic de copropriété envoie ce genre de recommandation, vous comprendrez naturellement l'ampleur du problème ...

Ne faites jamais appel à la société xxxxxx, il y a tellement d'autres serruriers dans l'agglomération !

Par **Mely21**, le **17/01/2015** à **16:07**

Bonjour,

Nous avons également fait appel à une association de consommateurs, qui nous a aussi conseillé de leur envoyer un courrier pour faire une réclamation. L'entreprise nous a proposé la même chose que vous, c'est à dire 10 % de remise. Nous avons estimé que cela ne correspondait pas au dommage subi, et surtout, pourquoi proposé une "remise" alors que dans la même lettre l'entreprise déclarait agir honnêtement et que leur tarif n'avait rien d'anormal.

Nous continuons donc la procédure à leur encontre.

Vous pouvez toujours porter plainte et apparemment une procédure auprès du procureur avec plusieurs dossiers de plaignants est en cours.